



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 décembre 2015

**Etaient présents:** Mme ANDRE-LAMAT, Mme BARBEYRON, Mme BOUNEAU, Mme DINCLAUX, M. DUTHOIT, Mme EDWARDS, M. GABILLIET, Mme GAILLARD, M. GARCIA, M. HARTE, M. JOURDAN, M. KIYINDOU, Mme KOCIEMBA, M. LEEMAN, M. RAIBAUD, M. SPANEK Mme STULIC, Mme VELASCO-GRACIET ;

**Etaient représentés:** Mme BLANCHARD, Mme JAECK, M. RAYNAL, Mme ROLAND.

**Etait présent avec voix consultative :** M. LEROY-LANSARD.

**Etaient invités :** Mme CAILLOT, M. CHARTIER, Mme LAPORTE, Mme MAZENC, Mme MENDIBOURE, Mme MEOULE-DARRIET, M. MERPILLAT représentant de M. le Recteur d'Académie de Bordeaux – Chancelier des Universités d'Aquitaine, Mme MILLET-TRIVIDIC, Mme ONILLON, M. RAMBAUD, M. VINCENT.

➤ M. le Président de l'Université Bordeaux Montaigne ouvre la séance à 09H00.

### **Point n°1 - Informations du Président**

M. Jourdan informe les membres du Conseil d'Administration (CA) de la position de l'équipe présidentielle sur le dossier d'accréditation 2016/2020 de l'ESPE d'Aquitaine.

Le CA, qui avait refusé d'adopter le volet pédagogique de ce dossier d'accréditation lors de la séance du 9 octobre, est avisé de la proposition de convention relative au pilotage stratégique et budgétaire de l'ESPE, présentée par Monsieur le Recteur.

Le projet de convention propose d'acter, conformément aux rapports de l'Inspection générale, qu'en l'état actuel du droit et de la réglementation, le rattachement de l'ESPE à la Communauté d'Universités et d'Etablissements d'Aquitaine (ComUE d'Aquitaine) n'est pas envisageable sur la période d'accréditation.

Dans ce projet de convention, Monsieur le Recteur rappelle que les partenaires de l'ESPE sont représentés au conseil de l'école et au conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE. Prenant acte du fait que les établissements et institutions partenaires souhaitent aller au-delà de leur participation aux différents conseils de l'école et renforcer leur collaboration dans le pilotage de celle-ci, les parties en présence:

- affirment que l'ESPE d'Aquitaine est un sujet d'intérêt commun qui a vocation à être évoqué dans un cadre partenarial permettant une collaboration et une coordination renforcées.
- s'accordent pour définir dans une convention quadripartite les orientations stratégiques de la politique de formation de l'École et les moyens qui lui sont délégués.

- conviennent de conforter les conditions d'un pilotage stratégique et budgétaire partagé de l'ESPE, sur la base des moyens réellement mobilisés par l'ensemble des acteurs sur le territoire académique.

Le projet de convention propose, pour ce faire, de créer entre les partenaires un conseil des membres dédié à la définition des orientations stratégiques de la politique de formation et à la préparation et à l'exécution du « budget de projet » de l'ESPE d'Aquitaine.

M. le Président indique avoir avisé Monsieur le Recteur d'Académie de Bordeaux – Chancelier des Universités d'Aquitaine, de la position de l'Université Bordeaux Montaigne sur ce dossier, au terme de laquelle :

- l'Université Bordeaux Montaigne ne signera pas la convention proposée;
- l'Université Bordeaux Montaigne entend déposer un dossier alternatif d'accréditation de l'ESPE d'Aquitaine par lequel elle sollicitera le rattachement de cette Ecole à l'Université Bordeaux Montaigne.

### **Point n°2 - Approbation du PV du CA du 27 novembre 2015**

➤ M. Jourdan, après avoir invité les administrateurs à formuler les éventuelles demandes de révision, propose de passer au vote :

Votants : 22  
 Nombre de voix exprimées : 20  
 Abstention : 2  
 Contre : 0  
 Pour : 20

**👉 Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 27 novembre 2015.**

### **Point n°3 – Campagne d'emplois 2016**

✕ Présentation:

Mme Vélasco-Graciet présente la campagne d'emplois 2016.

Dans une université de Sciences Humaines et Sociales telle que l'Université Bordeaux Montaigne, où la masse salariale représente 86% de l'ensemble du budget, le lien étroit entre la campagne d'emploi et la préparation du budget apparaît de plus en plus déterminant dans la définition d'une stratégie politique d'établissement.

L'Université Bordeaux Montaigne se situait en 2013 parmi les 6 universités dont les marges de manœuvre sont de plus en plus réduites. Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche fixe le seuil d'alerte à 83 %. Cette caractéristique forte de l'Université Bordeaux Montaigne implique, de la part de la gouvernance de l'établissement, un pilotage stratégique renforcé de la masse salariale et du taux d'occupation des emplois.

La pression sur la dépense de masse salariale de l'Université Bordeaux Montaigne est illustrée par un autre chiffre : le taux d'exécution des crédits de masse salariale reste extrêmement élevé (99,71 % en 2014 contre 99,97 % en 2013), marquant l'extrême tension de l'établissement et justifiant les mesures de rigueur mises en place depuis 2009. Cela signifie que l'université ne dispose, à l'heure actuelle, d'aucune marge de manœuvre en termes de masse salariale et que tout nouveau déséquilibre

budgétaire (réduction des recettes de l'Etat, augmentation des dépenses) doit se traduire par des nouvelles mesures correctrices.

Le cadrage du budget 2016 adopté par le Conseil d'Administration le 25 septembre dernier avait posé le cadre suivant :

*Confronté aux difficultés de l'équilibre budgétaire, nous proposons non seulement de reconduire le gel de 10 postes et le gel des 4 postes « FIORASO » 2015 mais également un nouveau stock de 3 gels de postes supplémentaires. L'établissement entend maintenir le principe désormais installé de l'affectation d'ATER sur les postes vacants d'EC (1 ATER à temps plein sur 2 postes vacants d'EC).*

*Afin de partager les efforts nécessaires pour réaliser l'équilibre budgétaire, la projection prévoit une diminution complémentaire de 4 ETP BIATS : - 102 171 € (Moins de remplacements des congés, mise en place d'une enveloppe de suppléances gérée par la DRH et la DAF).*

*L'établissement, qui s'était donné depuis plusieurs années les moyens de recruter 13 doctorants contractuels par an, se résout à ne pas procéder, pour le début de l'année 2016 en tous cas, aux recrutements désormais possibles suite à l'augmentation des crédits délégués par le Ministère.*

Outre la difficulté budgétaire, la campagne 2016 a été marquée par le perpétuel ajustement des éléments d'information relatif aux postes et aux emplois conférant ainsi un caractère parfois difficilement compréhensible aux nombreuses évolutions des documents de travail présentés au cours du dialogue préparatoire :

- en interne, les informations sur le départ en retraite des collègues, et ce malgré la campagne de recensement lancée aux mois de juin et juillet 2015, auront été modifiées à plusieurs reprises et jusqu'à la veille même de la séance du CA
- en externe, de manière plus positive, la notification datée du 15 décembre 2015 des 6 postes FIORASO 2016 a entraîné des modifications substantielles entre le projet présenté en CA et celui qui avait été présenté au Comité Technique et au Conseil Académique. Le financement unitaire en 2016 de ces emplois est, comme en 2015, de 30 176 € en part d'année en 2016 et de 59 730 € en année pleine à compter de 2017. L'établissement a décidé, dans un délai particulièrement contraint, de colorer ces 6 postes et la masse salariale déléguée dans 2 logiques différentes :
  - o un desserrement de la contrainte de 2 gels de postes pour permettre d'apporter une réponse favorable aux situations restées « à la lisière » des premiers arbitrages
  - o 3 créations de postes dont 1 poste de MCF pour répondre à une situation particulière concernant le recrutement d'un PAST à temps plein et 2 créations de postes BIATS

Afin de simplifier la présentation, le développement ci-dessous se focalise sur la dernière version du projet tel que soumis à l'approbation du CA, après 2 rejets unanimes du Comité Technique qui avait été consulté sur des versions antérieures.

#### a) Volet BIATS de la campagne d'emploi

Il convient de rappeler dans un premier temps le poids que représentent les engagements de l'établissement en termes de participation aux projets stratégiques nationaux de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique :

- La prise en compte des engagements en termes de résorption de la précarité avec le dispositif dit SAUVADET, pour lequel l'établissement s'est fixé un objectif de résultats qui va au-delà de l'ambition initiale du dispositif ;
- La prise en compte des engagements en termes d'accès à l'emploi public des jeunes sans qualifications avec le dispositif PACTE ;
- La prise en compte des engagements en termes d'emplois dans la fonction publique des personnes en situation de handicap.

Si ces « obligations » contraignent l'établissement, ce dernier ne peut que les saluer et partager les objectifs poursuivis.

Par rapport à la campagne 2015 qui partait d'un stock de 33 postes vacants, l'établissement ne comptabilise cette année que 16 postes vacants. Cette baisse très importante s'explique par une diminution du nombre de départs en retraite et une augmentation du taux d'occupation des emplois résultant largement de la mise en œuvre du dispositif SAUVADET (100% de réussite dans les recrutements et aucun effet « endo-recrutement » libérant des postes de titulaires).

Avant notification des 6 postes FIORASO, sur ce stock de 16 postes vacants, l'établissement, compte tenu des obligations évoquées ci-dessus, pensait mobiliser 10 de ces 16 postes :

- 1 Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi BOE ;
- 1 poste PACTE ;
- 8 recrutements SAUVADET pour solder l'intégralité des situations des collègues SAUVADETisables.

Au vu du recensement des besoins et des demandes de création de postes nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'établissement et faire face aux nouveaux défis fixés à l'enseignement supérieur, cette situation n'est pas apparue soutenable. Il a donc été décidé de procéder à un choix politique important consistant à colorer en postes BIATS dédiés aux recrutements SAUVADET les 4 postes FIORASO 2015 qui avaient été gelés sur l'ensemble de l'exercice 2015 et 2 des 6 postes FIORASO 2016. Il est important de rappeler que les recrutements SAUVADET n'ont qu'un impact budgétaire extrêmement faible, et ce pour 2 raisons :

- La titularisation SAUVADET doit être opérée dans le respect du plafond d'emploi Etat, c'est-à-dire qu'elle s'opère sur le stock d'emplois délégués par le Ministère et que cela ne crée donc pas d'Equivalents Temps Plein Supplémentaires ;
- Le Ministère prend en charge la compensation du surcoût induit par la titularisation (pour mémoire en 2014 : 15 096 € pour un agent de catégorie A, 11 057 € pour un agent de catégorie B, 10 123 € pour un agent de catégorie C).

Au terme de cet arbitrage, l'établissement dispose donc de 22 postes vacants (16 postes vacants, 4 FIORASO 2015 et 2 FIORASOS 2016) pour répondre au mieux aux nombreux objectifs de la campagne d'emploi à savoir :

- Répondre aux besoins nouveaux pour faire face à la continuité et à l'adaptation des services ;
- Préserver des possibilités de progression de carrière pour les titulaires ;
- Maintenir une possibilité d'accès à la fonction publique pour les collègues contractuels non-SAUVADET-isables ;
- Résorber les situations de décalage entre la catégorie d'emploi cible associée à une fonction et la situation constatée (situations dites d'axe 3) conformément aux engagements pris devant le CT et le CA (mise en adéquation du niveau de fonction et du niveau d'emploi dans un délai maximum de 2 ans) ;
- Régulariser les situations de détachement des collègues titulaires d'autres versants de la fonction publique (situations rencontrées à la DAF, à l'Agence Comptable et à la DPIL)
- Résorber les situations de collègues contractuels assurant des fonctions d'encadrement
- Ouvrir des concours externes pour permettre à des jeunes de rentrer dans la fonction publique.

Le projet adopté par le CA d'utilisation des 22 postes est donc le suivant :

- 2 recrutements BOE (1 ADJENES-1 ADTRF) et 1 recrutement PACTE, profils DPIL
- 8 recrutements SAUVADET : (et non plus 9 comme prévu initialement, un des éligibles au dispositif ayant fait part de sa décision de ne pas participer à ce recrutement)
  - o 5 ADTRF
  - o 2 Tech RF

- 1 ASI
- 3 recrutements « Axe 3 »
  - ASI Responsabilité du Pôle de Production Imprimée de la Direction du Système d'Information ;
  - ASI Direction-adjointe du SIGDU ;
  - ASI Responsabilité de l'analyse des charges d'enseignement et des heures complémentaires à la Cellule d'Aide au Pilotage.
- 5 recrutements Continuité des services et Besoins nouveaux :
  - 1 IGE DRH (mutation/détachement ou à défaut Concours)
  - 1 Tech Régisseur Maison des Arts
  - 1 Tech UFR, profil responsable de bureau
  - 1 ADTRF IUT
  - 1 ADAENES (poste lié à la vacance d'un poste de RA d'UFR suite à l'appel à candidature pour remplacer le responsable du Pôle Formation et Concours de la DRH)
- 2 concours Axe 5 «recrutements externes pour les agents non-titulaires et non-SAUVADET- isables et/ou pour les jeunes sortant des concours :
  - 1 Tech RF profil Scolarité
  - 1 ADT profil Secrétariat Présidence/DGS.
- 1 création de poste Tech RF permettant l'accueil en détachement d'un collègue de la DAF

#### b) Volet Enseignants et Enseignants-Chercheurs

Alors que seulement 16 postes BIATS sont vacants, on dénombre, au 1er septembre 2016, 41 postes vacants d'enseignants dont 35 postes d'Enseignants-Chercheurs.

Ce contraste avec la situation des BIATS s'explique de plusieurs manières :

- Une pyramide des âges qui entraîne un nombre plus important de départs en retraite ;
- Les effets d'un endo-recrutement important chez les PR qui libère structurellement un certain nombre de postes de MCF ;
- Les effets du gel de postes mis en place à compter de la rentrée 2015.

L'équipe de direction a mis à la disposition des composantes un ensemble d'éléments d'aide à la décision portant sur les items suivants :

- Analyse du sous-encadrement : mise en parallèle des charges d'enseignements corrigées (pour tenir compte de la part de charges professionnelles et des modalités d'organisation des enseignements non professionnels) et du potentiel théorique disponible par discipline ;
- Notion de taux de réussite attendue en licence : le taux de réussite théorique s'apprécie par rapport au taux observé de l'établissement dans son ensemble (taux de référence) et par rapport au taux de réussite observé de chaque licence ;
- Analyse des résultats en termes d'insertion professionnelle des masters professionnels et des masters recherche ;

Sur la base du cadrage fixé par le CA, cette campagne d'emploi s'est longtemps caractérisée par le gel de 13 postes d'Enseignants-Chercheurs. Compte tenu de la notification des 6 créations de postes FIORASO, outre la création d'un poste de MCF pour l'UFR STC permettant la stabilisation en tant que PAST à temps plein d'un contractuel enseignant, le gel de poste est finalement limité à 11 postes.

La répartition des gels de postes est proposée sur les bases suivantes:

- Humanités : projet de 5 gels de postes, au lieu de 6 prévus initialement sur 14 postes vacants (36%)
- Langues : projet de 3 gels (au lieu de 4 prévus initialement sur 9 postes vacants (33%))
- STC : projet de 2 gels sur 7 (au lieu de 6 prévus initialement) postes vacants (29%) et création d'un poste de MCF permettant de stabiliser en tant que PAST à temps plein un contractuel enseignant
- IUT : projet de 2 gels de poste sur 5 vacants (40%)

- DEFLE : projet de création d'un MCF

a) Pour l'UFR Humanités les propositions des 9 ouvertures (sans ordre de priorité) de concours sont les suivantes :

- Philosophie :

1 PR Profil Philosophie contemporaine - SPH

1 MCF Esthétique – SPH

- Arts :

1 PR Etudes cinéma et audiovisuelle - MICA

1 MCF Etudes théâtrales sciences sociales et théâtres du monde - CLARE

- Histoire :

1 MCF Histoire Romaine – Ausonius

1 MCF Histoire Contemporaine - histoire des entreprises 19e-21e – CEMMC (dégel lié aux notifications des postes FIORASO)

- Histoire de l'Art : 1 MCF Histoire de l'art et archéologie du Moyen âge – Ausonius

- Lettres Modernes : 1 PR Littérature française Age classique et des lumières : théâtre, lettres, civilisations (9e)/TELEM

- Littérature comparée : 1 MCF Littérature comparée – TELEM

b) Pour l'UFR Langues les propositions des 5 ouvertures de concours (sans ordre de priorité) sont les suivantes :

- Anglais :

1 PR Civilisation britannique 20ème siècle - CLIMAS

1 MCF Civilisation américaine – CLIMAS

- Etudes Ibériques :

Espagnol 1 PR Amérique latine image et littératures – AMERIBER

1 PR Etudes basques langues et didactique de la langue basque, Apprentissage des langues, enseignement bilingue – IKER

- Etudes germaniques et slaves

La confirmation reçue le 16 décembre d'une mutation d'un PR d'allemand va permettre l'ouverture du poste de PR Etudes germaniques Histoire des idées 18è 21è siècle –CLARE, demandée par l'UFR et non retenue à l'issue des 2 premiers CT

- Sciences du Langage MCF Sciences du Langage Linguistique générale / CLEE- ERSSAB (dégel lié aux notifications des postes FIORASO)

- LEA Communication : 1 MCF Interculturalité et anthropologie des nouveaux médias – MICA (article 26-2)

c) Pour l'UFR STC, les propositions d'ouverture des 5 concours (sans ordre de priorité) sont les suivantes :

- Géographie :

1 PR Géographie humaine et sociale – Passages

La confirmation reçue le 18 décembre d'un départ en retraite d'un PR de géographie va permettre l'ouverture d'un second recrutement de PR Acteurs et territoires – Passages.

1 MCF Géographie économique et politique – LAM

- IATU : 1 PR Construction de la norme, administration locale– Passages

- ISIC :

1 MCF Information, médiation scientifique et technique – SPH

Création d'un poste de MCF permettant de stabiliser en tant que PAST à temps plein un contractuel enseignant

d) Pour l'IUT ; propositions d'ouverture de 2 concours (sans ordre de priorité) et maintien d'un poste de MCF dédié à l'accueil de 2 ½ PAST (département Info Com et Métiers du Multimédias et Internet) :

- Info Com 1 MCF Sciences de l'information et de la communication – MICA

- Info Com 1 MCF Communication des organisations : ingénierie éditoriale web et design numérique - MICA

e) Pour le DEFLE

- MCF Création d'un poste de MCF Littérature francophone Langue française en francophonie FLE – CLARE (article 26-2)

#### ✕ Discussion :

S'agissant de la création, pour le département ISIC de l'UFR STC, du poste de MCF information, médiation scientifique et technique – SPH, permettant de stabiliser en tant que PAST à temps plein un contractuel enseignant :

M. Garcia s'enquiert de la condition, pour cet enseignant contractuel, de justifier d'un emploi principal, en dehors de l'université, pour permettre son recrutement en qualité de PAST.

M. Rambaud et Mme Millet-Trividic répondent que l'obligation de justifier de ressources tirées d'un emploi principal extérieur s'impose pour le recrutement de PAST à mi-temps mais pas dans le cas d'une embauche de PAST à temps complet, le critère applicable en l'espèce étant celui de l'ancienneté de l'expérience professionnelle (7 années sur les 9 dernières années précédant l'embauche).

Mme Gaillard s'étonne des propositions de l'équipe politique pour la définition des profils de postes proposés au titre de la campagne d'emplois 2016, compte tenu du choix opéré par la présidence de ne pas retenir le poste classé en rang n°5 par le conseil de l'UFR Langues et civilisations pour le recrutement d'un professeur en études germaniques *avec le profil « Histoire des idées XVIIIe-XXIe siècle »*, alors que ce dernier correspond à un besoin de formation de la section d'allemand et s'inscrit dans le cadre d'engagements de la présente équipe politique de respecter les propositions des conseils d'UFR.

Elle déplore que davantage de postes ne soient pas « dégelés » dans le cadre de cette campagne d'emplois (11 postes gelés sur les 13 postes initialement prévus).

Mme Stulic porte à l'attention du C.A. la demande de la section d'allemand, telle que formulée par courriel de Mme Pelletier, Professeur d'allemand, directrice de l'EA 4593 CLARE, diffusé le 18/12/2015 en direction de l'équipe présidentielle, des membres du CA, du directeur et de la direction adjointe de l'UFR de Langues et civilisations par lequel il est sollicité le report à la campagne d'emplois 2017 des discussions relatives au second poste vacant en études germaniques:

*« La section d'allemand a appris ce mercredi que Stephan Martens était recruté comme professeur à l'Université de Cergy-Pontoise au 1er janvier 2016, ce qui porte désormais à deux le nombre de postes de professeur vacants en Études germaniques.*

*Notre section a demandé un poste de professeur au titre de la campagne 2016 avec le profil « Histoire des idées XVIIIe-XXIe siècle », demande qui a été classée en 5<sup>ème</sup> position au sein de l'UFR Langues lors du bureau d'UFR, classement confirmé lors du vote en Conseil d'UFR le 23 novembre. Elle demande que la discussion autour du second poste vacant en allemand soit reportée à la campagne 2017, ce qui permettra à toutes les instances universitaires (bureau d'UFR, Conseil d'UFR, CAC, etc.) de se prononcer démocratiquement à son sujet. »*

Mme Vélasco-Graciet répond que les propositions de l'équipe politique tiennent compte des demandes des UFR, et des besoins de l'établissement et qu'il appartient au CA d'arrêter le profil des postes à pourvoir au titre de la campagne d'emplois.

Il est précisé que l'établissement a utilisé la totalité de la masse salariale disponible pour cette campagne d'emplois.

M. Baudry et Mme Edwards observent que certains besoins ont été insuffisamment pris en compte dans le classement proposé par le conseil de l'UFR Langues et civilisations (chinois ; japonais).

M. Duthoit indique que le comité technique a rejeté par deux fois, par avis défavorable prononcé à l'unanimité, les propositions formulées au titre de la campagne d'emplois 2016, en désapprobation de certains choix opérés, que ce soit s'agissant de l'ouverture de postes de PR et non pas de MCF ou s'agissant de certains des profils définis pour les postes de PR.

M. Duthoit observe qu'il a été déploré en CT, sur le volet BIATS de la campagne d'emplois, que soit maintenu le principe de fonctionnement dit de « l'axe 3 », en application duquel les agents de l'université placés en situation d'exercer à titre provisoire des fonctions relevant d'une catégorie supérieure bénéficient du régime indemnitaire associé à la fonction exercée, jusqu'à l'ouverture du concours adapté au niveau de l'emploi occupé et la nomination d'un titulaire appartenant au corps souhaité (soit l'agent lui-même ou un autre agent).

Il a par ailleurs été regretté :

- que les postes ouverts au titre du « volet Biatss » de la campagne d'emplois 2016 portent essentiellement sur les services centraux de l'université au détriment des autres services, composantes de l'université ;
- que cette campagne d'emplois 2016 n'offre pas suffisamment de perspectives d'évolution de carrière pour un grand nombre d'agents titulaires.

M. Duthoit appelle à une action commune des présidents d'université pour dénoncer auprès des autorités de tutelle les situations de pénurie auxquelles sont confrontées les universités.

M. Jourdan répond que cette proposition d'action collective a été évoquée en réunion de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) sans susciter d'adhésion.

M. Leroy-Lansard propose aux membres du CA ayant voix délibératives de voter contre la campagne d'emplois 2016, contre le gel de postes.

Mme Bouneau observe que la présidence de l'université s'est efforcée, dans le cadre de cette campagne d'emplois, d'utiliser les postes FIORASO nouvellement attribués pour répondre aux besoins exprimés et apaiser les tensions existantes au sein de l'établissement.

➤ La campagne d'emplois 2016 est soumise au vote du conseil d'administration :

Votants : 22

Nombre de voix exprimées : 19

Abstention : 3

Contre : 4

Pour : 15

🔗 **Le conseil d'administration approuve la campagne d'emplois 2016.**

#### **Point n°4 - Budget initial 2016**

##### ✕ Présentation:

Mme Vélasco-Graciet présente la proposition de budget initial 2016.

Le budget 2016 est le premier budget mis en œuvre sur la base du décret n°2012-1246 relatif à la gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP).

Le SIGDU, service interuniversitaire commun à plusieurs universités, dispose à ce titre d'un budget propre annexé au budget de l'établissement de rattachement et d'un ordonnateur secondaire de droit.

Conformément aux décrets n°2000-470 et n°2002-597 relatifs au financement des CFA, celui-ci constitue une catégorie particulière de service à comptabilité distincte (SACD) disposant d'une dimension budgétaire propre. Il est traité sous forme de Budget Annexe.

Le budget de ces 2 services rattachés à l'Université Bordeaux Montaigne est voté de manière distincte par l'organe délibérant de l'organisme même si l'équilibre financier s'apprécie au niveau de l'établissement (certaines annexes budgétaires comme le tableau de l'équilibre financier, les opérations pour compte de tiers, le plan de trésorerie et le tableau des emplois ne sont à fournir que de manière consolidée). Les crédits qu'il prévoit ont un caractère limitatif, comme ceux du budget de l'organisme.

Les documents budgétaires sont donc présentés

- pour l'Université (Budget Principal)
- Pour le CFA (Budget Annexe)
- Pour le SIGDU (SIE)
- Pour l'Etablissement (Université + CFA + SIGDU)

##### 1) Pour l'université Budget principal:

###### a) Sur le volet Recettes,

Par principe, les recettes sont globalisées. Les recettes ne deviennent budgétaires qu'au moment où leur encaissement est rapproché d'un titre de recette. Les recettes qui ne donnent pas lieu à des encaissements (comme les prestations internes ou les reprises de provision) ne figurent plus dans la comptabilité budgétaire. A contrario, les recettes qui auparavant faisaient l'objet d'ordres de reversement (annulation de dépenses) sont désormais comptabilisées en recettes budgétaires. C'est le cas des encaissements de la CPAM pour les subrogations (60 000 €), de l'intéressement perçu au titre du marché de chauffage (24 570 €) ainsi que des droits d'inscription encaissés mais qui sont ensuite remboursés aux étudiants (70 000 € au titre de l'université et 25 000 € au titre du DEFLE).

En l'absence de notification de la Subvention pour Charges de Service Public au moment de l'élaboration du budget – (étant rappelé que cette subvention représente 86% de l'ensemble des recettes de l'Université Bordeaux Montaigne), l'établissement a fait le choix de tabler sur une stabilité du montant de cette subvention, majorée uniquement des Extensions en Année Pleine des notifications reçues en 2015.

Les recettes des droits d'inscription augmentent pour 2 raisons :

- Une première raison d'ordre technique liée à la logique GBCP qui entend retracer tous les encaissements ;
- Une seconde raison liée à la hausse des effectifs observée à la rentrée 2015.

La prévision de recettes de formation continue, au contraire, enregistre une nette diminution pour revenir à un niveau de prévision inférieur à 2014 : malgré le dynamisme des formations en langues, on observe une diminution sur les perspectives de recettes du DAEU (- 60 000 €), des ARE (- 60 000 €) et de l'IUT (-78 000 €) par rapport aux prévisions BR2 2015.

Le budget 2016 enregistre également une chute très nette des recettes de taxe d'apprentissage adossées au budget principal se confirme en 2016. Depuis les nombreux changements dans les mécanismes de collecte et d'orientation de la taxe d'apprentissage, les recettes sont désormais portées en majorité par le CFA.

Les prestations de recherche sont largement liées aux prestations de l'UMR IRAMAT (69 980 €) et au projet d'innovation sociétale (UBIC).

Les autres recettes propres pour un montant de 533 996 € intègrent entre autres une prévision de recette exceptionnelle pour 187 000 €, correspondant à une prévision de remboursement par l'assurance du tiers responsable d'un accident du travail dont a été victime un personnel de l'établissement). A cela s'ajoutent principalement : les locations de locaux (52 300 €), les prestations du Pôle de Production Imprimée pour l'extérieur (49 200 €), les prestations ETS GLOBAL correspondant notamment aux tests TOEIC TOEFL (59 796 €), le Prêt Entre Bibliothèques (20 000 €), la formation continue en langues pour les personnels du site bordelais (26 000 €) et le remboursement des subrogations (60 000 €).

La notion de recettes fléchées hors recherche vise notamment les opérations suivantes:

- Les contrats d'enseignement qui s'élèvent à 1 286 618 € (dont 843 060 € de programmes de mobilité Erasmus et 295 160 € de projets Région).
- Les opérations d'investissement qui s'élèvent à 16 487 364 € pour les opérations d'investissement (dont 3 921 364 € d'autofinancement qui se traduira sur 2016 ou sur les années ultérieures, c'est à dire pendant toute la durée d'exécution des opérations, par un prélèvement sur fonds de roulement).

Les recettes sur ces opérations fléchées sont estimées en 2016 à 2 641 493 € qui se ventilent de la manière suivante :

- Contrats d'enseignement pour 534 493 €
  - o Financement Etat : 39 520 € correspondant à la part de DGF 2016 consacrée aux projets Certification en Langues et CONEDA
  - o Financement Région : 73 443 € (Projets Bac Bac Haa, Certification en Langues et CONEDA)
  - o Financement Europe : 421 530 € (Bourses Mobilité)
- Dépenses d'investissement pour 2 107 000 € correspondant aux encaissements attendus pour le bâtiment K (1 537 000 €) et pour la maison de la Recherche (570 000 €). L'attention des administrateurs a été appelée sur le fait les versements qui sont demandés à l'Etat en 2016 couvriront très largement les dépenses qui sont parallèlement prévues pour 450 000 € de crédits de paiement ouverts au BI 2016. La différence provoque un abondement de la trésorerie fléchée et joue positivement sur le solde budgétaire.

b) Sur le volet Dépenses,

En mode GBCP, les dépenses deviennent budgétaires au moment de leur paiement.

Toutes les dépenses budgétaires toutes natures confondues (fonctionnement, personnel, investissement) apparaissent dans le tableau des autorisations budgétaires. Elles se répartissent entre autorisations d'engagement qui traduisent les engagements juridiques fermes pris par l'établissement à l'égard de tiers et les crédits de paiements qui sont les prévisions de décaissements qui seront nécessaires en 2016. Elles peuvent se ventiler par destinations et axes budgétaire.

Sur le volet Masse 30, par rapport à la projection désormais très fine de l'exécution de la masse 30 de l'exercice 2015 arrêtée à 70 656 646 €, la projection 2016 (sur un périmètre hors-recherche) est arrêtée à 71 259 972 €, soit une hausse globale de 603 326 € qu'il convient de rapprocher des 371 000 € de recettes de masse 30 (EAP FIORASO 2015, compensation SAUVADET, financements correspondant aux nouvelles délégations de doctorants contractuels et de lauréats IUF).

Ainsi, si la hausse de la masse salariale est financée à hauteur de 61% par une augmentation de la masse salariale déléguée par le MESR, l'établissement tire les conclusions des comptes financiers des exercices précédents caractérisés notamment par le décalage dans les taux d'exécution des crédits de masse 10 (autour des 90%) et des crédits de masse 30 (au-delà des 99, 5%) en faisant le choix de renforcer la coloration masse 30 de l'affectation de ces ressources propres (+232 326 €).

Les principales variations sont les suivantes :

- a) Volet Enseignants : grande stabilité de la prévision de dépenses
  - Légère baisse de la projection relative aux titulaires enseignants : pas de variation des ETP attendue sur l'exercice 2016
  - Stabilité des contractuels enseignants
  - Baisse moins importante que prévue des HCC du fait de la hausse des charges pédagogiques 2015/2016 et du non report attendu de la charge sur les contractuels enseignants
- b) Volet BIATS. Une dépense en forte augmentation en dépit d'une stabilisation des ETP
  - Augmentation, partiellement financée (SAUVADET, FIORASO), de la projection de dépenses des titulaires en raison d'une augmentation du nombre d'ETP de titulaires
  - Malgré la diminution des ETP, une diminution des dépenses relativisée par l'augmentation du coût moyen des Agents Non-Titulaires

Sur le volet masse 10, le budget adopté est resté très proche des orientations définies dans le cadre du vote des grandes masses

- Diminution de 10 % des crédits délégués aux enveloppes Formation et Recherche
- Augmentation des crédits du Fonds de Soutien à la Pédagogie délégués sur appels à projets
- Prévision de nouvelle augmentation des cotisations interuniversitaires suite au vote de la convention multilatérale. Pour information, le montant total des cotisations 2016 versées à l'Université de Bordeaux ou à la COMUE d'Aquitaine est estimé à 641 000 € soit 7,5 % des crédits de fonctionnement.
  - Maintien des crédits alloués au SCD
  - Suppression des crédits de prestations internes
  - Augmentation de l'enveloppe formation continue des personnels dès le Budget Initial

Sur le volet des dépenses d'investissement (masse 20), la majorité des crédits d'investissements relèvent d'opérations immobilières détaillées dans le PPI (plan pluriannuel d'investissement) et seront exécutés :

- à la DPIL
  - o Maison de la Recherche (Montant de l'opération : 1 515 000 € / Budget 2016 : 222 279 € d'autorisations d'engagement et 1 091 296 € de crédits de paiement)
  - o Bâtiment K (Montant de l'opération : 2 016 000 € / Budget 2016 : 1 853 023 € d'autorisations d'engagement et 450 000 € de crédits de paiement)
- à la DSI
  - o Téléphonie sur IP (Montant de l'opération : 400 000 € / Budget 2016 397 160 € d'autorisations d'engagement et 182 170 € de crédits de paiement)
  - o Complément d'équipements informatiques pour la Maison de la Recherche pour 64 900 €

Nouvel agrégat créé par le décret GBCP, le solde budgétaire de l'établissement principal est arrêté avec un déficit de 2 874 760 €. Il se détermine en faisant la différence entre les crédits de paiement,

toutes enveloppes confondues y compris les dépenses d'investissement, et les encaissements des recettes qu'elles soient fléchées ou globalisées.

Les dépenses d'investissement autofinancées que ce soit par la capacité d'autofinancement ou par un prélèvement sur le fonds de roulement s'élèvent à 4 018 545 €.

Ces prévisions de dépenses qui ne donnent lieu à aucun encaissement participent au déficit du solde budgétaire. En 2016, celui-ci est amoindri par des décalages dans les prévisions d'encaissements et les décaissements, notamment sur l'opération du Bâtiment K.

Pour obtenir la situation patrimoniale, qui correspond à la présentation traditionnelle du budget, il convient de réintégrer les charges et produits calculés (notamment la problématique des amortissements, neutralisés ou non), qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement, et de raisonner en droits constatés.

Le compte de résultat dégage un excédent de fonctionnement technique de 23 573 €.

Cet excédent permettra, sans attendre les évolutions de réglementation du code de l'éducation sur l'équilibre du compte de résultat et ce, dès le BR1, d'ouvrir les crédits de M 10 non consommés relatifs à des tranches d'IUF et de PSE en venant diminuer la prévision d'excédent plutôt qu'en effectuant un prélèvement sur le fonds de roulement (ce qui nécessiterait l'accord préalable du Rectorat).

La confrontation du solde budgétaire et du compte de résultat nécessite une analyse financière approfondie pour rapprocher ces deux présentations de la réalité budgétaire de l'établissement :

- analyser les effets des décalages encaissements/décaissements,
- analyser le fonds de roulement réellement mobilisable
- prendre en compte le niveau de trésorerie de l'établissement

Le niveau de fonds de roulement prévisionnel du BP 2016 est estimé à 7 755 563 €, soit 34 jours de fonctionnement.

Le prélèvement sur le fonds de roulement s'élèvera en 2016 à 2 816 910 € pour le budget principal.

## 2) Pour le budget annexe du CFA:

Bien que le CFA dispose d'un budget modeste de fonctionnement, que les formations à l'apprentissage sont exécutées dans les maquettes des composantes et que, de ce fait, la majorité du budget est composé par des heures complémentaires recalculées à posteriori par rapport au nombre d'apprentis présents dans les formations, l'établissement a fait le choix de maintenir le CFA en tant que Budget Annexe en attendant les critères de répartition des dépenses qui sont en train d'être décidés par la Région.

Cette situation découle directement de la réforme de l'apprentissage prévue par la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, qui a réduit la part "barème" (ou hors quota) pour favoriser le financement des formations en apprentissage.

En effet la taxe d'apprentissage bénéficie désormais en priorité aux CFA non seulement sur la part quota qui est de 26% mais surtout grâce à la part reversée par la Région (51%). En 2015 année de la mise en place de la réforme, cette part régionale a fait l'objet d'un reversement au CFA de l'Université Bordeaux Montaigne sous forme de subvention, suite à un appel à projets intitulé « favoriser le développement de l'apprentissage et la réussite des apprentis ».

En 2015, le nombre d'apprentis prévus au budget s'élevait à 41. Ils sont 48 en 2016.

Avec 183 778 € de recettes et 189 098 € de dépenses, le solde budgétaire du CFA est en déficit de 5 320 €. Le compte de résultat est lui présenté en équilibre (172 306 € de charges et 172 306 € de produits).

### 3) Le budget du Service Inter-établissement de Gestion du Domaine Universitaire

Les grandes orientations du budget 2016 du SIGDU sont les suivantes :

- dans un souci de sincérité et de transparence, le budget intègre un ajustement de la masse salariale prise en charge par le SIGDU qui préfigure le transfert en 2017 de l'intégralité de la masse salariale du SIGDU sur le budget du SIGDU
- Intégration d'une augmentation du tarif de l'eau. Le m<sup>3</sup> d'eau potable passe de 2.50 à 2.58 euros HT soit une augmentation de 3%. Cette hausse de 3% est appliquée également à tous les tarifs d'eau par rapport aux tarifs 2015.
- Développement de la politique de provisions pour faire face aux travaux de gros entretiens et de réparations qui vont intervenir dans les années ultérieures
  - o Plan de provision n° 1 : gros entretien/réparation sur les canalisations sur 5 ans (2013-2017) pour 100 000 €
  - o Plan de provision n° 2 : ce plan concerne le gros entretien/réparation sur les forages et a été voté sur 5 ans (2014-2018) pour un montant de 210 000 € ; ce dernier est modifié pour augmenter le montant des annuités de 25 000 € à partir de 2016 et le prolonger jusqu'en 2019. Le plan n° 2 s'élève donc à 310 000 € (2014-2019) avec une annuité 2014 à 50 000 €, une annuité 2015 à 40 000 €, trois annuités 2016-2017-2018 à 65 000 € et une dernière annuité à 25 000€
  - o Plan de provision n° 3 : sécurisation et aménagement des terrains (dont replantage d'arbres), des voiries et éclairage public sur 3 ans (2016-2018) pour 90 000 €
- Pour la première fois, intégration de dépenses d'investissement pour réaliser des travaux et non uniquement pour acquérir des équipements. Ceci est la traduction de la signature de la convention multilatérale prévoyant, pour le SIGDU, la possibilité de réaliser des travaux sur le domaine universitaire.

Avec 1 299 545 € de recettes et 1 452 420 € de dépenses, le solde budgétaire du SIGDU est en déficit de 152 875 €. Le compte de résultat est adopté en équilibre (1 364 545 € de charges et de produits).

#### ✕ Discussion :

S'agissant des recettes de l'université, M. Spanek porte à l'attention du C.A. l'existence d'un dispositif nouveau, prévoyant la mise en place d'un fonds permettant de capitaliser sur les réductions de consommations énergétiques, et de financer de nouvelles formations dans le cadre d'un consortium.

M. Leroy-Lansard s'enquiert du différentiel de près de 3 millions d'euros observé sur le montant de la projection 2016 de la masse 30, telle qu'apprécié au regard des documents CNESER relatifs au projet de budget 2016 de l'université (lesquels mentionnent une projection 2016 de masse 30 d'un montant de 68 200 000 €) et la proposition de budget initial 2016 soumise au présent C.A. (avec projection 2016 de masse 30 arrêtée au montant de 71 259 972 €).

Mme Onillon indique que cet écart résulte d'une différence de périmètre, étant observé :

- que le projet de budget a été élaboré initialement sans intégration des 6 emplois FIORASO 2016 supplémentaires non connus à cette date (l'octroi de ces emplois ayant été signifié à l'université par notification ministérielle du 15 décembre 2015) ;
- que les montants des ressources propres de l'université affectées par l'établissement à la masse salariale n'apparaissent pas dans les documents CNESER.

Mme Gaillard s'enquiert de l'excédent estimé pour l'exercice 2015 sur la section de fonctionnement (masse 10) et de son incidence potentielle sur la définition de l'offre de formation.

Mme Onillon indique que cet excédent sera constitué, comme l'an dernier, pour partie par des notifications tardives reçues du Ministère en décembre 2015 et pour partie par divers reliquats des crédits ouverts dans nos structures budgétaires. Sur la dernière Subvention Pour Charges de Service Public, l'établissement s'est par exemple vu notifier 35 000 € pour financer le renforcement de la sécurité de l'établissement et pour financer le prolongement de 2 doctorants contractuels handicapés.

Mme Vélasco-Graciet souligne que l'établissement ne pourra pas absorber l'arrivée massive d'étudiants sans compensation supplémentaire et que les contraintes liées à la soutenabilité de l'offre de formation demeurent, nonobstant l'excédent constaté en section de fonctionnement.

M. Duthoit demande si la masse salariale du SIGDU – telle que mentionnée au budget initial 2016 sur SIE – est intégrée de manière globalisée à la masse salariale de l'Université Bordeaux Montaigne ou si un nombre précis d'ETP est dédié au SIGDU, et participe de son modèle économique, auquel cas le coût y afférent peut être partagé avec les autres établissements partenaires du SIGDU, selon la même logique que celle retenue pour la détermination des montants de cotisations sollicitées pour le financement des services inter-u de l'Université de Bordeaux.

Il appelle à la vigilance compte tenu des expériences passées avec l'Université de Bordeaux (4 postes du service commun de la documentation ayant été captés par cette université au moment de sa création).

M. Jourdan répond que la masse salariale du SIGDU est intégrée à celle de l'Université Bordeaux Montaigne.

M. Duthoit porte à l'attention du CA la déclaration commune des élus Biatss du CA des sections CGT (Confédération Générale du Travail) et SNASUB (Syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques) / FSU (Fédération syndicale unitaire) sur le vote du budget initial 2016 de l'Université Bordeaux Montaigne :

*« La position des sections CGT et SNASUB/FSU de l'université est :*

*Ancrée dans la défense des moyens nécessaires à l'accomplissement des missions de service public des établissements d'enseignement en l'occurrence d'enseignement supérieur.*

*Structurée par une vision, une conception progressiste et non régressive des activités et missions de nos établissements d'enseignement et de recherche.*

*Notre rejet du budget s'inscrit strictement dans cette logique.*

*Toute notre action, toutes nos prises de positions, toute notre démarche syndicale est motivée par le souci, le souhait d'assurer un service public de la formation et de la recherche de qualité.*

*Des moyens financiers et une campagne d'emplois dignes de ce nom.*

*Notre position ne vise personne, ne sert aucun projet ou soutien électoral*

*Nous nous opposons à une politique nationale inacceptable et indigne d'un gouvernement de gauche.*

*Notre choix est sincère, réfléchi et responsable.*

*Il est fidèle à des convictions profondes que nous défendons.*

*Les sections CGT et SNASUB/FSU de l'Université Bordeaux Montaigne ».*

M. Kiyindou demande si le niveau élevé du montant des dépenses d'investissement tel que prévu pour la Direction du Système d'Information (DSI) (1 million d'euros) revêt un caractère exceptionnel dans le cadre du budget initial 2016.

Mme Onillon répond que la DSI représente (hors opérations immobilières) le 2<sup>ème</sup> budget d'investissement de l'université. Ce dernier est en légère augmentation au titre du BP 2016 par rapport aux années antérieures, pour permettre de financer l'équipement informatique de la Maison de la recherche, la mise en œuvre de deux études, l'une sur le projet de dématérialisation de l'université, l'autre sur le schéma directeur du numérique.

➤ Il est proposé au conseil d'administration l'adoption des 18 délibérations suivantes :

- délibération portant approbation de l'architecture budgétaire du budget «Établissement » initial 2016 de l'Université Bordeaux Montaigne ;
- délibération portant approbation de la liste des recettes flechées du budget «Établissement » initial 2016 de l'Université Bordeaux Montaigne ;
- délibération portant approbation du plafond de limitativité des autorisations d'engagements (AE) et crédits de paiement (CP) prévus au budget «Établissement » initial 2016 de l'Université Bordeaux Montaigne ;
- délibération portant approbation du plafond d'emplois prévu au budget «Etablissement » initial 2016 de l'Université Bordeaux Montaigne ;
- délibération portant approbation du tableau des autorisations budgétaires (solde budgétaire) prévues au budget «Etablissement » initial 2016 de l'Université Bordeaux Montaigne ;
- délibération portant approbation de l'équilibre financier prévu au budget «Etablissement » initial 2016 de l'Université Bordeaux Montaigne ;
- délibération portant approbation des tableaux relatifs à la situation patrimoniale de l'Université Bordeaux Montaigne prévus à son budget «Etablissement » initial 2016;
- délibération portant approbation du tableau agrégé des opérations pluriannuelles de l'Université Bordeaux Montaigne prévus à son budget «Etablissement » initial 2016;
- délibération portant approbation du tableau des autorisations budgétaires du budget « principal » initial 2016 de l'Université Bordeaux Montaigne;
- délibération portant approbation des tableaux relatifs à la situation patrimoniale de l'Université Bordeaux Montaigne prévu à son budget « principal » initial 2016;
- délibération portant approbation du tableau des autorisations budgétaires (solde budgétaire) prévu au budget « annexe» initial 2016 de l'Université Bordeaux Montaigne;
- délibération portant approbation des tableaux relatifs à la situation patrimoniale de l'Université Bordeaux Montaigne tels que prévus à son budget « agrégé» initial 2016;
- délibération portant approbation du tableau des autorisations budgétaires (solde budgétaire) prévues au budget « agrégé » initial 2016;
- délibération portant approbation des tableaux relatifs à la situation patrimoniale de l'Université Bordeaux Montaigne tels que prévus à son budget « agrégé» initial 2016;
- délibération portant approbation du tableau des autorisations budgétaires (solde budgétaire) prévu au budget « Service InterEtablissement (SIE) » initial 2016 de l'Université Bordeaux Montaigne,
  - délibération portant approbation des tableaux relatifs à la situation patrimoniale de l'Université Bordeaux Montaigne tels que prévus à son budget «Service InterEtablissement (SIE) » initial 2016;

- délibération portant approbation des tarifs prévus au budget «Service InterEtablissement (SIE) » initial 2016;
- délibération portant approbation des plans de provisions 2 et 3 prévus au budget «Service InterEtablissement (SIE) » initial 2016.

➤ Les 18 propositions de délibérations relatives au budget initial 2016 sont soumises au vote du conseil d'administration:

Votants : 22  
 Nombre de voix exprimées : 18  
 Abstention : 4  
 Contre : 5  
 Pour : 13

➤ ***Le conseil d'administration décide d'adopter par un vote unique les 18 propositions de délibérations relatives au budget initial 2016.***

#### **Point n°5 – Politique d'achat de l'établissement**

Mme Laporte présente la nouvelle politique d'achat de l'Université Bordeaux Montaigne, telle que proposée pour mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les enjeux de la nouvelle politique d'achat telle qu'adoptée par le CA sont les suivants:

- Mettre le politique achat en adéquation avec les changements de réglementation. En effet, en avril 2016, le code des marchés sera abrogé au profit d'un nouveau décret.
- Supprimer les risques recensés dans le cadre du contrôle interne comptable financier (CICF)
  - o Se conformer aux obligations réglementaires de publicité et de mise en concurrence préalables pour tout achat supérieur au nouveau seuil réglementaire de dispense de procédure de 25 000 € HT.
  - o Renforcer l'information et le contrôle du Pôle Politique d'Achat pour sécuriser les procédures relatives aux achats compris entre 25 000 et 50 000 € HT qui nécessitent la mise en place de procédure de marchés publics.
- Adapter la politique d'achat aux impératifs de la GBCP. Le module SAPICS prévu dans le logiciel financier JEFYCO devient l'outil de recensement de tous les contrats et marchés publics qui permet le suivi des engagements financiers pluriannuels.

La délibération du CA fixe le cadre d'exécution des procédures d'achat public :

- Pour les achats inférieurs au seuil de dispense réglementaire de procédure (25 000 € HT)
  - o Aucune obligation de publicité et de mise en concurrence préalables n'est requise jusqu'à 25 000 euros (contre 15 000 dans l'actuelle politique achat). L'acheteur est tenu par des règles de « bonne gestion » des deniers publics : en cas d'achat dans un secteur concurrentiel ou pour montant avoisinant le seuil de dispense précité, il fait établir plusieurs devis.
- Pour les achats compris entre 25 000 € HT et 50 000 € HT
  - o Les procédures peuvent continuer à être directement menées par les services (notamment la DPIL, DSI, SIGDU), sous réserve d'être validées en amont par le Pôle Politique Achat (PPA).
  - o La publicité de ces marchés devient obligatoire. Les documents de consultation du marché doivent être désormais accessibles sur le « profil acheteur » de l'université,

c'est-à-dire sur la plateforme de dématérialisation utilisée par l'université (dite « PLACE » <https://www.marches-publics.gouv.fr/>). Ce site devient le site de référence et d'information des opérateurs économiques.

- Pour les achats supérieurs à 50 000 € HT

Les procédures restent inchangées, les services concernés contactent le Pôle Politique Achat qui mène les procédures de marchés publics.

Le projet précise également :

- le rôle et les missions des membres de la commission de l'achat public : les membres à voix délibérative de la commission de l'achat public statuent sur la base du rapport d'analyse des offres présenté par le porteur du projet, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics. S'ils peuvent ne pas valider le choix du prestataire proposé par le porteur du projet, ils ne peuvent pas décider de retenir directement un autre prestataire. Dans l'hypothèse d'un rejet, ils renvoient alors automatiquement ce dossier au porteur du projet pour une analyse complémentaire.

- Le cadre des délégations de signature. Actuellement, dans les limites de la délégation consentie par le CA, le Président signe les documents afférents aux marchés publics. Il peut déléguer sa signature au VP CA, ou le cas échéant, au DGS.

Pour faciliter l'exécution des marchés publics, les ordonnateurs ayant expressément reçus délégation de signature peuvent être habilités à signer les décisions d'exécution (bons de commande, ordre de service, PV de réception...) qui se rapportent aux marchés, y compris pour les marchés supérieurs à 90 000 euros.

➤ La politique d'achat proposée pour mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 est soumise au vote du conseil d'administration:

Votants : 22

Nombre de voix exprimées : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 22

➤ ***Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la nouvelle politique d'achat de l'Université Bordeaux Montaigne pour mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.***

#### **Point n°6 - 5<sup>ème</sup> additif aux tarifs 2015/2016 portant sur les tarifs de l'eau du SIGDU**

➤ Il est proposé au C.A. d'adopter un 5<sup>ème</sup> additif aux tarifs 2015/2016 portant sur les tarifs de l'eau du SIGDU, en application desquels :

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable passe de 2,50€ à 2,58€ ;

Le prix de l'eau chaude géothermie passe de 1,00€ à 1,03€ ;

Le prix de l'eau industrielle d'arrosage passe de 1,70 € à 1,75€.

➤ le 5<sup>ème</sup> additif aux tarifs 2015/2016 portant sur les tarifs de l'eau du SIGDU est soumis au vote du conseil d'administration:

Votants : 22

Nombre de voix exprimées : 22  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 22

➡ **Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le 5<sup>ème</sup> additif aux tarifs 2015/2016 portant sur les tarifs de l'eau du SIGDU.**

**Point n°7 - Admission en non valeur**

Le Conseil d'Administration, en application de la délibération portant délégation de pouvoirs du CA au Président, est informé des admissions en non-valeur accordés par le Président, principalement au terme de poursuites infructueuses ou compte tenu des montants minimes à récupérer, pour un montant total de 438.11 €.

**Point n°8 - Demandes de remise gracieuse :**

➤ Le Conseil d'Administration, en application de la délibération encadrant la délégation de pouvoirs du CA au Président, est informé de trois remises gracieuses accordées par le Président, pour un montant total de 1 865 €, correspondant à des problématiques de paiement des droits d'inscription rencontrées par 2 étudiants de DUT et 1 stagiaire du DAEU en situation de grande précarité.

➤ Sont soumises par ailleurs au vote du conseil d'administration les demandes portant respectivement:

- sur une remise gracieuse accordée pour une situation de trop-perçu de 397,84€ à l'endroit d'une collègue en grande difficulté ayant déjà bénéficié d'une remise gracieuse de 915,32 € en janvier 2015,
- sur une remise gracieuse accordée pour une situation de remboursement de 1440€ de droits d'inscription pour un adulte en reprise d'études ayant dû renoncer hors délai à son inscription au DAEU.

➤ Votants : 22  
Nombre de voix exprimées : 22  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 22

➡ **Le conseil d'administration adopte à l'unanimité les deux demandes de remise gracieuse soumises à son approbation.**

**Point n°9 - Bilan social (édition 2015) de l'Université Bordeaux Montaigne:**

Mme Méoule-Darriet présente le bilan social (édition 2015) de l'Université Bordeaux Montaigne, établi pour la période courant du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.

Pour certaines thématiques, une date d'observation est nécessaire. La date d'observation choisie est le 1er décembre 2013. Les données financières sont présentées en année civile.

Un arrêté datant du 23 décembre 2013 fixe la liste des indicateurs contenus dans le bilan social des établissements. Cette année encore nous avons fait le choix de ne pas retenir l'ensemble des indicateurs préconisés, pour des raisons de temps mais aussi parce que nous avons fait le pari d'un

bilan social plus synthétique, d'une lecture que nous espérons plus aisée. Pour cela, il se devait d'être moins dense. Sont absents de ce bilan social les items dont les données avaient peu changé par rapport à l'année précédente. C'est le cas notamment des aspects démographiques ou du lieu de résidence des personnels.

Document vivant, les prochaines éditions du bilan social feront l'objet d'ajustements et de nouveaux focus, sur la base des observations formulées dans le cadre du dialogue social et institutionnel.

Parmi l'ensemble des données présentées, on peut souligner les points suivants :

- Avec 59% de titulaires et 41% de contractuels, l'université est assez proche de la moyenne des universités SHS qui, au niveau national, partagent avec les universités fusionnées les taux les plus élevés de personnels contractuels (45%). On note, entre 2012-2013 et 2013-2014, une augmentation de près de 3% du nombre de titulaires.
- Avec 1 BIATS pour 23 étudiants, l'Université Bordeaux Montaigne se caractérise par un sous-encadrement très important puisque d'après les données transmises par le Ministère, notre établissement se situe à la 74<sup>e</sup> place sur 77.
- La structure de la répartition des emplois de l'université reste plus orientée vers les emplois enseignants que la moyenne nationale (64% à Bordeaux Montaigne contre 61% pour la moyenne nationale).
- Sur les emplois BIATS, l'université se caractérise par la surreprésentation des personnels ITRF (64% contre 52% au niveau national) et par une faible proportion d'emplois de catégorie B.
- Sur les emplois enseignants, l'université compte un nombre plutôt faible de personnels PRAG/PRCE (11% contre 14,5% au niveau national).
- Le taux d'emploi des personnels en situation de handicap est en hausse, conformément à la cible de 6% fixée au niveau national (3.42% en 2014, 3.29% en 2013, 2.58% en 2012 et 2.36% en 2011).
- Sur le volet endo-recrutement, 6 des 19 MCF recrutés ont obtenu leur doctorat à Bordeaux Montaigne. Côté BIATS, l'endo-recrutement augmente fortement du fait notamment du nombre des recrutements SAUVADET qui visent prioritairement à résorber les situations de collègues non-titulaires de l'établissement.
- On constate une baisse importante des jours de congés ordinaires de maladie, en lien probablement avec la mise en place du jour de carence.
- Le bilan acte la forte augmentation des passifs sociaux (+116 196 € par rapport à l'exercice précédent, hausse de 25% du nombre d'agents titulaires d'un Compte Epargne Temps).
- Les fortes variations du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) sont illustrées par le passage d'un GVT solde positif de + 170 000 € en 2013 à un GVT solde négatif de 116 000 € en 2014.

Sur le volet Formation continue, on peut souligner l'écart important entre le nombre de jours de formation des BIATSS (3.96 jours par an) et des enseignants (0.6 jour par an). L'établissement s'est fixé un objectif visant à renforcer la formation des enseignants pour les intégrer notamment dans le programme de formation de l'établissement

➤ Le bilan social (édition 2015) (période du 01/09/2013 au 31/08/2014) est soumis au vote du conseil d'administration :

Votants : 22

Nombre de voix exprimées : 22  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 22

➡ **Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le bilan social (édition 2015) de l'Université Bordeaux Montaigne.**

**Point n°10- Dossier agenda accessibilité programmée (AD'AP)**

M. Vincent et M. Chartier présentent le projet de dossier agenda accessibilité programmée (Ad'AP) élaboré pour l'Université Bordeaux Montaigne.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 avait fixé au 1er janvier 2015 la mise en accessibilité, pour tous types de handicaps, de tous les Etablissements et installations Recevant du Public (ERP). Au vu du retard pris dans la mise en œuvre, le gouvernement a décidé de mettre en place un outil permettant aux gestionnaires d'ERP de poursuivre la mise en accessibilité de leurs locaux au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2015 : les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et de redéfinir les normes d'accessibilité applicables aux ERP.

Les Ad'AP devaient être déposés par chaque gestionnaire d'ERP avant le 27 septembre 2015.

Le calendrier réglementaire prévoyait une possibilité de demande de prolongation du dépôt de l'Ad'AP. C'est dans ce cadre que l'université avait demandé une prolongation de 3 mois pour l'Université, impliquant une adoption par le Conseil d'Administration avant la fin de l'année 2015.

L'Ad' AP doit être considéré comme un engagement de l'établissement pour le financement et la réalisation des travaux nécessaires à la mise en accessibilité du patrimoine. C'est donc un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossé à une programmation budgétaire qui poursuit un triple objectif :

- Obtenir un délai supplémentaire dans la mise en accessibilité de nos bâtiments. L'Ad'AP est formalisé au travers d'un dossier donnant droit à un délai supplémentaire de 3 à 9 ans par période 3 ans ;
- Hiérarchiser la mise en accessibilité de notre patrimoine;
- Engager les travaux de manière pragmatique, avec pour principe fondamental l'efficience de l'euro dépensé.

Le projet adopté par le Conseil prévoit une mise en conformité des bâtiments dans un délai de 6 ans, au lieu des 9 permis par la réglementation, pour un budget global de 970 550 € Hors Taxe, avec des opérations qui s'achèveront essentiellement entre 2019 et 2021, dans le cadre des travaux de l'OP Campus et du Contrat de Plan Etat Région.

➤ Le dossier agenda accessibilité programmée (AD'AP) est soumis au vote du conseil d'administration :

Votants : 22  
Nombre de voix exprimées : 22  
Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 22

➤ **Le conseil d'administration autorise à l'unanimité autorise le dépôt du dossier agenda accessibilité programmée (AD'AP) présenté par l'Université Bordeaux Montaigne.**

**Point n°11 - Dispositif relatif aux modulations de service et primes de charges administratives portant sur l'année universitaire 2015/2016**

**✕ Présentation:**

➤ Il est proposé au vote du CA l'adoption du dispositif relatif aux modulations de service et primes de charges administratives portant sur l'année universitaire 2015/2016, tel que prévoyant:

**1) Modulations de Services**

Le projet présenté pour cette année 2015/2016 se caractérise par la reconduction des moyens consacrés en 2014/2015 aux modulations de service accordées pour les responsabilités des formations. En effet, il a été décidé, en accord avec la Conférence des Directeurs d'UFR et d'Instituts, et conjointement avec la décision de ne pas faire tourner le modèle général d'allocation des moyens des UFR, de maintenir strictement les enveloppes des modulations de service, ainsi que les principes d'affectation et notamment l'autorisation de transformation en modulation de service d'une partie du budget de fonctionnement (plafond fixé à 3% de l'allocation des moyens).

***Responsabilités pédagogiques***

L'équipe présidentielle confirme l'orientation consistant à reconnaître aux composantes une autonomie dans l'attribution des modulations de services dans le cadre d'une enveloppe globale et limitative.

En 2015/2016 le principe est la reconduction des montants alloués en 2014/2015. A l'intérieur du double cadre posé par l'enveloppe limitative déléguée et par les « fourchettes » définies dans le cadre du référentiel horaire (adopté par le CA Réduit le 5 juillet 2015), la composante est libre de choisir ces propres critères de répartition.

Le montant des dotations, composante par composante, est donc la suivante :

- UFR Humanités : 526 heures
- UFR Langues et Civilisations : 834 heures
- UFR STC : 350 heures
- IUT : 270 heures
- IJBA de 18 heures

A cela s'ajoute, le cas échéant, les heures prise sur le budget de fonctionnement des composantes.

***Responsabilités de département et de section***

Il est proposé de maintenir le modèle de valorisation globalisée des modulations de service accordées aux directeurs de département et de sections (pour les départements pluridisciplinaires). Depuis 2011/2012, il n'est plus fait mention d'une modulation de service accordée a priori aux différents départements et différentes sections. Il appartient à la direction de l'UFR de présenter au Conseil d'UFR le projet de répartition de l'enveloppe reconduite en 2014/2015 :

- UFR Humanités : enveloppe globale de 270 heures.
- UFR Langues et Civilisations : 288 heures.
- UFR STC : 120 heures

### **Responsabilités scientifiques**

Il n'est pas proposé de modification du volume des modulations de service accordées aux directeurs d'équipes de recherche. Il est néanmoins rappelé l'importance de l'augmentation mise en œuvre sur l'exercice 2010/2011 où le volume global des modulations de service accordées à ce titre est passé de 464 heures à 672 heures, soit une augmentation de près de 45%. Les attributions de modulation de service sont arrêtées par la présente délibération pour un volume spécifique à chaque équipe sur la base suivante :

- Modulations de 32 heures : EA 538 Histoire de l'Art + UMR 5222 EEE (prorata temporis jusqu'au 31/12/2015)
- Modulations de 48 heures : ensemble des autres équipes d'accueil
- Modulations de 96 heures : UMR 5185 ADES et UMR 5607 Ausonius
- Modulation de 18 heures pour les responsables d'axes de la PSE
- Modulation de 96 heures pour la coordination du Labex LASCARBX
- Modulation de 60 heures pour la direction des Presses Universitaires de Bordeaux

Il n'est pas prévu de permettre à l'UFR de modifier ces modulations ni de les affecter à d'autres fonctions.

### **2) Primes de Charges Administratives :**

Les propositions de montants d'attribution, soumises à la validation du Conseil d'Administration sont maintenues au niveau défini en 2011-2012.

Primes de charges administratives :	Montant annuel en €
Vice-présidents des 3 conseils	7 500
Vice-présidents délégués	4 500
Chargés de missions	1 500
Directions UFR	4 500
Directions-adjointes UFR	2 000
Direction CFA	2 000
Directions départements IUT	1 500
Directions de services communs	3 000
Direction des PUB	1 500
Directions des Départements Transversaux	1 500
Direction antenne d'Agen	1 500
Direction de la MSHA	610

### **✱ Discussion :**

Mme Barbeyron fait part d'une erreur relevée pour la Directrice des PUB dans le tableau présenté au CA portant indication des modulations de service.

M. Rambaud remercie Mme Barbeyron de cette observation et confirme qu'il sera procédé à la modification sollicitée.

➤ Le dispositif relatif aux modulations de service et primes de charges administratives portant sur l'année universitaire 2015/2016 est soumis au vote du conseil d'administration :

Votants : 22  
Nombre de voix exprimées : 22  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 22

☞ ***le conseil d'administration adopte à l'unanimité le dispositif relatif aux modulations de service et primes de charges administratives portant sur l'année universitaire 2015/2016***

**Point n°12 - Avenant n°1 à la convention entre l'université et la M.S.H.A.**

➤ Il est proposé au CA d'approuver l'avenant n°1 à la convention du 08/04/2011 passée entre l'université et la M.S.H.A. ayant pour objet de proroger la durée d'application de cette convention jusqu'au 31/12/2016 :

Votants : 22  
Nombre de voix exprimées : 22  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 22

☞ ***Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention du 08/04/2011 passée entre l'université et la M.S.H.A.***

**Point n°13 - Convention relative à la répartition des coûts de fonctionnement de la crèche « P'TIT CAMPUS » 2015 – 2016.**

➤ Il est proposé au CA d'approuver la convention relative à la répartition des coûts de fonctionnement de la crèche « P'TIT CAMPUS » 2015 – 2016, telle que gérée depuis son ouverture, par l'Association Pitchoun qui assure un multi accueil collectif de 42 places « Pitchoun P'tit Campus » implanté sur le domaine universitaire.

13 places sont attribuées à l'Université de Bordeaux et ses partenaires bordelais : l'Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux INP, Bordeaux Sciences Agro, et Science Po Bordeaux. L'Université de Bordeaux, depuis le 1er janvier 2015, a repris à sa charge le portage de cette activité.

La convention proposée a pour objet de fixer les modalités de répartition des coûts de fonctionnement de la crèche entre les Parties à la convention, au titre des exercices 2015 et 2016 (années universitaires 2014/2015 et 2015/2016). Les Parties conviennent que les coûts seront répartis au prorata de leur occupation, soit:

- au titre de l'année universitaire 2014/2015, pour l'Université Bordeaux Montaigne, sur la base d'un taux d'occupation de 43 %, la charge est de 10 508€ ;
- au titre de l'année universitaire 2015/2016 (sous réserve de la reconduction des montants

versés par la CAF et de la répartition à l'identique de l'occupation entre les Parties) le montant dû pour Bordeaux Montaigne, sur la base d'un taux d'occupation de 43 %, serait de 23 864€.

➤ La convention relative à la répartition des coûts de fonctionnement de la crèche « P'TIT CAMPUS » 2015 – 2016 est soumise au vote du conseil d'administration :

Votants : 22  
Nombre de voix exprimées : 22  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 22

➤ **Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention relative à la répartition des coûts de fonctionnement de la crèche « P'TIT CAMPUS » 2015 – 2016.**

#### **Point n°14** – Conventions relations internationales

Le Conseil d'Administration est informé de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec l'Université Catholique Pontificale du Pérou (PUCP), l'Université Externado de Bogota (Colombie) et l'université de Laval (Canada).

#### **Point n°15** - Questions diverses

M. Jourdan informe de la dénonciation, par la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH) de la convention qui la lie avec la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA).

Il indique qu'il est prévu d'engager des discussions en conseil d'administration et en conseil des membres de la COMUE d'Aquitaine au cours du mois de janvier 2016, visant à travailler sur un projet de refondation de la MSHA, afin que celle-ci puisse éventuellement devenir un lieu de coordination en matière de SHS.

Mme André-Lamat avise le CA d'incidents qu'elle qualifie de déplorables survenus à l'occasion d'un débat vif, portant notamment sur la campagne d'emplois enseignants, lors du Conseil d'UFR STC du 26 novembre. En tant qu'élue du CA, elle a été sollicitée par plusieurs membres du Conseil d'UFR pour faire remonter à la Présidence leur position sur la gestion des postes vacants de l'UFR. Elle fait part de son vif mécontentement de voir que ce rôle d'élue a fait l'objet de critiques de la part du directeur de l'UFR.

➤ L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 13h50.

Fait à Pessac, le 18 décembre 2015.

Le Président,

*Signé*

Jean-Paul JOURDAN.